

**Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017**

*Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 4
Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme et MM. BURLAN Christelle (représentée par Mme FERNANDEZ Martine), DELFOUR Etienne (représentée par Mme RENAUD Katia), OUBALKASSAM Mohamed (représenté par M. CARBONNEL Jean-Louis), ROCALVE Jean-Paul (représenté par M. LAZARO Pascal)

ETAIT ABSENTE : Mme TERRANO Anne-Marie

DATES DE LA CONVOCATION : 16 Novembre 2017

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Luc BERNEDE est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 24 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

Les divers points de l'ordre du jour sont ensuite examinés

1°) - Décisions du Maire -article L.2122.22 du CGCT

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises, soit :

- 25.10.2017 formation CERTIFITO confiée au C.F.P.A de l'Aude pour MM. FATHI et DAYDE pour un coût de 504 € (2 jours)
- 30.10.2017 animation contée par M. J-Jacques DELPOUX en collaboration avec le Département de l'Aude pour un montant de 94 € (animation mise en place par la bibliothèque de Saint-Hilaire)
- 08.11.2017 mise en vente de magnets à la boutique de l'abbaye au prix de 3.33 € HTVA soit 4 € TTC
- 09.11.2017 mise en vente de sirop de figues à la boutique de l'abbaye au prix de 6 € les 25 centilitres (dépôt vente)
- 15.11.2017 mise en vente de marque-pages à la boutique de l'abbaye au prix de 7 € l'unité (dépôt-vente)
- 15.11.2017 arrachage de la vigne achetée auprès des époux FAURE/GOTTI pour un montant de 1 332.50 € HTVA - travaux effectués par la SARL BOSCO

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2°) - Conventions de passage Commune de Saint-Hilaire/SYADEN - renforcement poste Cave Coopérative

Dans le cadre des travaux de renforcement basse tension du poste de la cave coopérative, le SYADEN demande à la commune de signer trois conventions concernant le groupe scolaire, soit :

Convention n°1 - réseau 410 V triphasé pour l'établissement de 2 ancrages en façade + 10 mètres de câblage en façade + 2 remontées aéro-souterraines

Convention n°1 - éclairage public pour l'établissement de 3 ancrage et/ou remontées

Convention n°2 - réseau 410 V triphasé pour l'établissement de 1 ancrage en façade + 5 mètres de câblage en façade + 1 remontée aéro-souterraine

Ces conventions n'engagent aucun frais pour la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents afférents

3°) - Indemnité de Conseil à allouer au Receveur Municipal

Monsieur le Receveur Municipal sollicite 50 % de l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre soit 229.33 € brut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre) d'accorder cette indemnité de conseil au taux demandé, précise que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants et autorise M. le maire à signer tous documents afférents

4°) – Travaux rénovation du groupe scolaire et de l'ancienne trésorerie après sinistre

M. le Maire rappelle que lors des travaux de connexion des nouvelles chaudières à granulés bois, une mauvaise manipulation de l'entreprise a occasionné un important dégât des eaux qui a affecté l'ancienne Trésorerie et le bureau des ATSEM du groupe scolaire. Le devis des réparations pris en charge par les assurances s'élève à la somme de 6 471.96 € HTVA (SARL SANMARTIN). M. le Maire poursuit en suggérant de mettre à profit cette intervention, pour baisser les plafonds de l'ancienne Trésorerie. Une isolation serait également posée. Ces travaux constitueraient une première étape de futurs aménagements qui permettraient d'utiliser ce bâtiment dans de meilleures conditions (économie d'énergie, meilleurs confort), à des fins locatives ou autres. Le coût de tels travaux s'élèverait à la somme de 10 957.59 € HTVA (devis SARL SANMARTIN)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de baisser les plafonds conformément au devis de 10 957.59 € HTVA (SARL SANMARTIN). Les crédits budgétaires seront ajustés par une délibération modificative au budget et M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

5°) – Aménagement cœur de village 2^{ème} tranche – demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

M. le Maire propose de poursuivre la réhabilitation du centre bourg, par une deuxième tranche de travaux qui concernerait les rues de l'Acacia, du Sol et de la Mairie. Le montant de cette 2^{ème} tranche est estimé à la somme de 131 000 € HTVA. Il poursuit en présentant le projet élaboré par le Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre, qui est le suivant :

2^{ème} tranche – rues du Sol, de l'Acacia et de la Mairie :

	Montants HTVA
Travaux	119 235.00
Etudes annexes	2 822.00
Honoraires (7.5%)	8 943.00
Total 2^{ème} tranche	131 000.00

Le plan de financement de l'opération serait le suivant

2^{ème} tranche – rues du Sol, de l'Acacia et de la Mairie :

	Montants HTVA
Subvention Conseil Départemental attribuée – 24.95 %	32 680.00
Subvention FSIL sollicitée – 30 %	39 300.00
Subvention Région sollicitée – 25 %	32 750.00
Fonds propres – 20.05 %	26 270.00
Total 2^{ème} tranche	131 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dossier de la 2^{ème} tranche du Cœur du Village ainsi que son plan de financement. Une subvention d'un montant de 32 750 € sera demandée auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

6°) – Aménagement cœur de village 2^{ème} tranche – demande de subvention FSIL

Dans la continuité de la décision qui vient d'être prise M. le Maire propose de solliciter auprès du FSIL, une subvention afin de réaliser une 2^{ème} tranche de travaux dans le cœur du village. Pour Ce dossier, la demande prendrait en compte outre les travaux surfaciques, la réhabilitation des réseaux humides.

Il présente le projet élaboré par le Cabinet GAXIEU, maître d'œuvre qui est le suivant :

2^{ème} tranche – rues du Sol, de l'Acacia et de la Mairie :

	Montants HTVA
Montant total des travaux	334 362.00
Etudes annexes	13 560.00
Honoraires	25 078.00
Total 2^{ème} tranche	373 000.00

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

2^{ème} tranche – rues du Sol, de l'Acacia et de la Mairie :

	Montants HTVA
Subvention C.Départemental + Agence de l'Eau (*) – 46.55 %	173 580.00
Subvention Région sollicitée – 8.78 %	32 750.00
Subvention FSIL sollicitée – 24.66 %	92 000.00
Participation communale – 20.00 %	74 670.00
Total 2^{ème} tranche	373 000.00

(*) dont 32 680 € attribués

La Commune a demandé l'inscription de ce projet au contrat de ruralité 2017-2020 Pays Haute-Vallée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet présenté ainsi que son plan de financement, sollicite une subvention d'un montant de 92 000 € auprès du FSIL et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7°) – Agrandissement du cimetière et création de parking – demande de subvention DETR

M. le Maire rappelle que la Commune a acquis auprès des époux FAURE GOTTI, la parcelle cadastrée sous le numéro 739 de la section A, qu'il convient à présent d'aménager. Il poursuit en précisant que la parcelle est suffisamment vaste pour accueillir un parking qui « désengorgerait » le quartier du Fort et éloignerait les véhicules de l'abbaye,

M. le Maire présente ensuite le dossier établi par le Cabinet d'Etudes René Gaxie, maître d'œuvre, qui comporte notamment le montant estimatif de cette opération qui est le suivant :

Travaux	139 808.00 €
Etudes annexes	4 459.00 €
Honoraires	10 486.00 €
Total	154 753.00 €

Tous les montants sont exprimés HTVA

Il poursuit en proposant de solliciter une subvention au taux de 40 % auprès de la D.E.T.R. afin de mener à bien ce projet dont le plan de financement serait le suivant

Subvention DETR sollicitée	61 901.20 €	40 %
Subvention C.Départemental sollicitée	54 163.55 €	35 %
Participation communale	38 688.25 €	25 %
Total	154 753.00	

Tous les montants sont exprimés HTVA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet présenté ainsi que son plan de financement, sollicite une subvention d'un montant de 61 901.20 € dans le cadre de la D.E.T.R. et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

9°) - Isolation du groupe scolaire – demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

M. le Maire propose de solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant de 17 074.50 € afin d'isoler les combles du groupe scolaire. Cette intervention devra être précédée d'un traitement des charpentes contre les insectes xylophages. Le montant global de l'opération est estimé à la somme de 56 915 € HTVA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été étudiées, la séance est levée à 20 heures 45

Vu pour être affiché vingt-quatre novembre deux mille dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

Mis en ligne le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

